



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-huit le 20 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Violaines dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François CASTELL, Maire

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, LUCAS Jean-Pierre (arrivée 19h07), FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATELLIER Marie-Aurélie, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, HAMELIN Natacha, PRONNIER Chantal, LECLERCQ VOISIN Sophie (arrivée 18h40).

Excusés représentés : GORNY Mylène (procuration WATELLIER Marie-Aurélie), FIDELLE Lucette (procuration VERMUSE Isabelle), DELCOURT Véronique (procuration COULON Christine), SURET Fabrice (procuration CORBUT Pierre), LOGEZ Isabelle (procuration HAMELIN Natacha), TISON Emmanuelle (PRONNIER Chantal).

Nombre de Conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

Le Maire ouvre la séance.

1. Nomination du secrétaire de séance

Madame Natacha HAMELIN est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2018

Monsieur Jean-Luc FACHE absent à la séance du 22 février 2018 s'abstient sur le vote du compte – rendu.

Adoption à la majorité

3. Finances locales – Adoption des comptes de Gestion — année 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2, après présentation par Monsieur le Maire des résultats des comptes de Gestion 2017 établis par Monsieur le Trésorier Municipal, Monsieur WAILLE en poste à Beuvry, et conformes aux comptes administratifs de la commune, il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les comptes de Gestion.

Arrivée de Madame Sophie LECLERC-VOISIN (18H40).

Après présentation, Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion.

Monsieur Jean-Luc FACHE souhaite avoir communication des restes à réaliser.

Monsieur le Maire indique que toutes les factures de 2017 seront payées en 2017. Il y aura toutefois des reliquats pour le chauffage.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il existe au budget « commune » aux chapitres 20, 21 et 23 des restes à réalisés qui représentent une somme de 564 000 €.

Monsieur CAPET remet à Monsieur FACHE les restes à réaliser.

Monsieur le Maire indique que ce document sera remis à tous les membres du Conseil Municipal. Il rappelle qu'il ne faut pas hésiter à demander si des éléments complémentaires sont souhaités. Cela permet aux agents de préparer avant la réunion pour tout le monde.

Adoption à l'unanimité

4. Finances locales – Adoption des comptes Administratifs — année 2017

En accord avec Monsieur DELANNOY Adjoint aux Finances Monsieur le Maire présente les comptes administratifs. Pour le budget communal les dépenses de fonctionnement représentent 3 773 504 € et les recettes 3 704 539 €. Pour l'investissement les dépenses s'élèvent à 1 391 482 € et les recettes à 2 550 000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des dépenses supplémentaires liées à la construction de l'école maternelle et notamment la location de locaux provisoires. Il précise qu'il a également fallu reprendre des amortissements :

- délibération du 15 novembre 2017 pour un montant de 341 294 € correspondant à un budget assainissement de 2001,
- le 3 octobre 2017 pour un montant de 677 141 € correspondant à des amortissements de 1999
- en 2016 avaient déjà été repris des amortissements pour un total de 159 572 € sur des opérations datant de 2007.

Le budget global de ces amortissements restés en suspend s'élève à 1 178 008 €. La commune a perdu environ 900 000 € de dotation globale de fonctionnement.

Monsieur Olivier BONVARLET souhaite savoir si les amortissements cela signifie que la charge passe cette année et que cela n'a pas été fait sur les budgets précédant. Il s'agit donc d'une régularisation qui crée une charge au budget.

Monsieur Frédéric LELONG demande de rappeler le chiffre concernant le budget assainissement de 2001.

Monsieur le Maire précise le chiffre exact de 341 294,67 €. Il précise qu'il s'agit de régularisation que le trésorier demande.

Monsieur Olivier BONVARLET demande s'il y a encore d'autres régularisations à venir.

Monsieur le Maire répond qu'il y en aura à passer en 2018.

Monsieur Olivier BONVARLET demande comment sont signalées ces régularisations.

Monsieur le Maire indique que c'est le trésorier qui demande ces régularisations.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN demande si cela n'avait pas été constaté par l'audit ?

Monsieur le Maire répond qu'une somme avait été décelée par l'audit.

Madame Sophie LECLERC-VOISIN dit que là d'année en année il y des régularisations.

Monsieur le Maire indique que les amortissements n'étaient pas décelables dans l'audit car ils sont dans les comptes et seul le percepteur avait les comptes de 1999. Ces comptes ne faisaient pas l'objet d'une étude dans le cadre de l'audit.

Madame Sophie LECLERC-VOISIN demande s'il n'y a pas une prescription qui s'applique.

Monsieur le Maire répond que non. C'est pour cela que la commune avait une note de gestion de 9. Comme nous reprenons tous ces éléments au fur et à mesure, la note de gestion est passée à 14. C'est difficile de gérer un budget de cette façon et avec en plus la baisse des dotations. Malgré cela la municipalité s'organise très bien. La politique des trois devis et la renégociation de tous les marchés apportent un plus à la commune. Monsieur le Maire félicite les services qui travaillent sur cette démarche, pour reprendre des amortissements de 1999.

Pour le budget de la salle des Fêtes, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 009 € et les recettes à 18 358 €. En investissement, il n'a été constaté aucune dépense pour une recette de 1 150 € soit un budget global de 58 498,95 €. Ce budget tout comme celui de la commune est excédentaire.

Pour le budget camping, il y a en dépenses de fonctionnement 30 024 € et en recettes 27 622 €. Un emprunt a été fait et malheureusement, celui-ci n'est pas amorti. Tous les ans il est donc nécessaire d'abonder ce budget. En investissement il y a une dépense de 6 961 € et en recette 19 745 € ; Le budget présente donc un excédent de 58 451,10 €.

Sur la zone d'activité, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 144 105 € et les recettes à 388 361 € et en investissement la dépense est de 350 303 € avec une partie des amortissements actés de 299 572€ et une recette 111 495 €. Le budget présente un excédent de 2 190 620,82 €.

Après présentation des résultats des comptes administratifs, il est demandé aux Conseil Municipal de les approuver.

Après avoir présenté les comptes administratifs, Monsieur le Maire confie la présidence à Monsieur Alain Delannoy et quitte la séance.

Monsieur Alain DELANNOY demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les Comptes Administratifs

Monsieur FACHE dit qu'il s'agit d'un constat, à partir du moment où les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion.

Adoption à l'unanimité

5. Finances locales - Affectation de résultat année 2017 –

Considérant qu'en comptabilité publique M14 le résultat de l'année N-1 fait l'objet d'une affectation, le Conseil Municipal est invité à affecter les résultats des budgets de la commune.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante

	Budget Primitif 2018		
	Fonctionnement	Affectation en réserve en investissement au 1068	Investissement
Budget commune	4 247 751,46	1 000 000,00	1 491 907,72
Budget salles des fêtes	41 193,72	0,00	17 305,23
Budget Camping	10 503,52	0,00	47 947,58
Budget ZAC	507 155,36	0,00	1 683 465,46

Adoption à l'unanimité

6. Finances Locales – Taux d'imposition

Le Conseil Municipal doit arrêter les taux des taxes locales. Pour 2017, ces taxes étaient fixées à :

- taxe d'habitation : 9,94 %
- taxe foncière bâti : 9,77%
- taxe foncière non bâti 26,28%

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'évolution des taux appliqués.

Adoption à la majorité

5 abstentions (Mesdames LECLERCQ –VOISIN, TISON, PRONNIER, Messieurs LUCAS, FACHE)

7. Finances locales - Adoption des Budgets Primitifs – année 2018

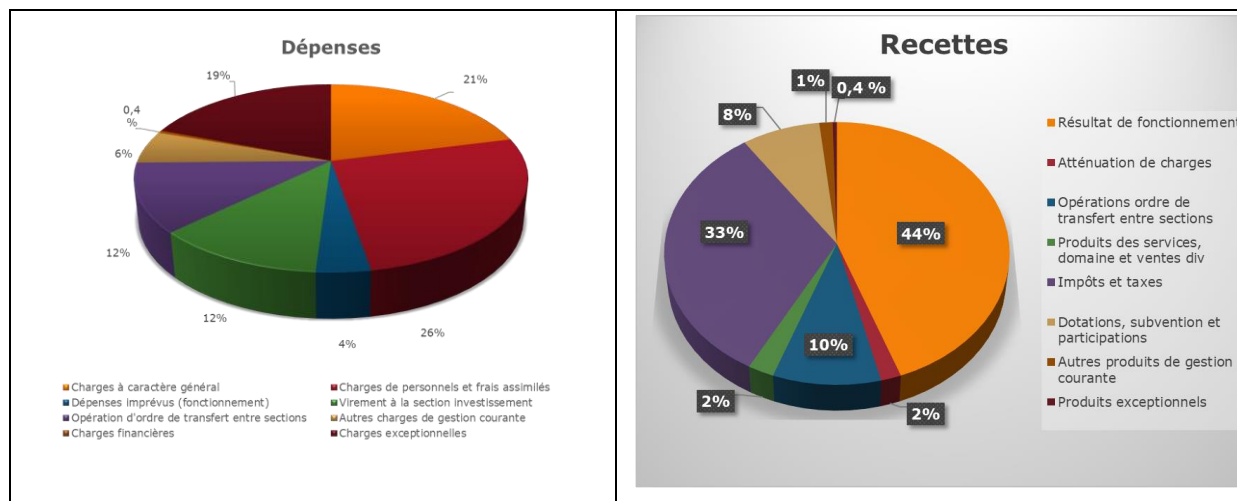
Lors de la réunion du 22 février, le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté.

Le budget primitif est un acte de prévision. Il consiste en un état évaluatif de l'ensemble des recettes et dépenses à réaliser sur l'exercice à venir. C'est aussi un acte d'autorisation.

Monsieur le Maire précise que chaque adjoint a fait part des projets en accord avec les conseillers municipaux. Ces axes ont été mis en adéquation. Ainsi le budget de la commune s'oriente comme suit :

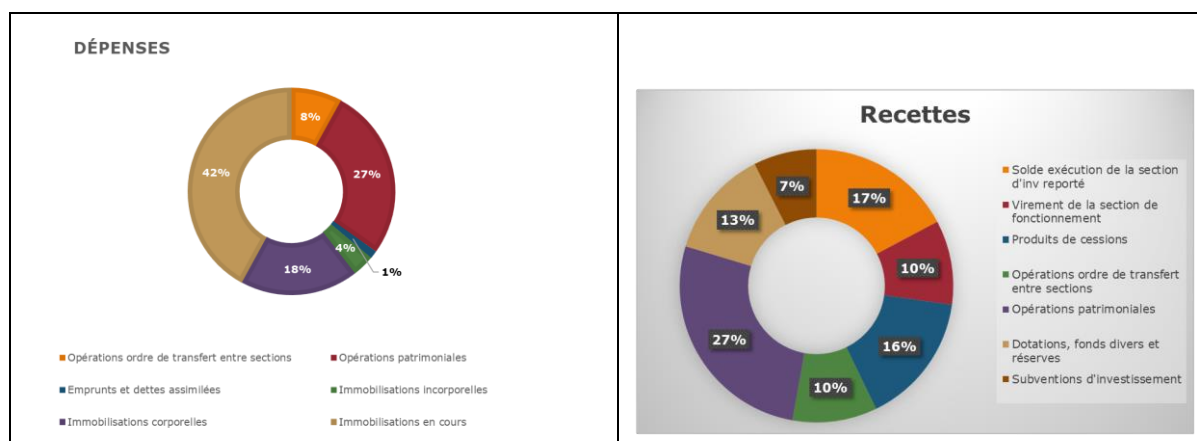
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 316 821,31 €	7 316 821,31 €
Investissement	8 659 868,70 €	8 659 868,70 €
Total du budget	15 976 690,01 €	15 976 690,01 €

Monsieur le Maire présente les répartitions de ce budget par graphique



Lors de la présentation, Monsieur le Maire précise que la part de recettes liée aux impôts et taxes risque à terme de diminuer avec la suppression de la taxe d'habitation. Celle-ci est pérennisé jusque 2020.

L'Etat impose des charges supplémentaires aux collectivités tels que les TAP, les PACS, les élections sont désormais aux seuls frais de la commune. De même la CSG qui a augmenté a dû être compensée par les communes.



En recettes, la recherche de subvention est systématisée. Il est crié haut et fort que les DETR vont être augmentées, mais lorsque la commune présente des dossiers, il est difficile de les faire passer. On pousse à l'investissement en France. Les collectivités territoriales sont les premières à investir

en France mais malheureusement on freine l'investissement car les subventions de tout ordre baissent. Monsieur le Maire dit qu'il aimerait bien que Monsieur MACRON regarde ce qu'il se passe dans les communes tel que la nôtre pour pouvoir gérer le pays de la sorte.

En section d'investissement les dépenses futures sont :

Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00
Terrains bâtis	45 000,00
Autres agencements et aménagements de terrains	140 000,00
Bâtiments scolaires	8 000,00
Equipements du cimetière	20 000,00
Autres bâtiments publics	140 000,00
Autres constructions	45 000,00
Réseaux de voirie	486 000,00
Installations de voirie	172 250,00
Réseaux d'électrification	211 000,00
Autres réseaux	25 000,00
Autres matériel et outillage d'incendie et défense civile	10 000,00
Matériel roulant - Voirie	5 000,00
Autres matériel et outillage de voirie	8 000,00
Autres installations, matériel et outillage techniques	10 000,00
Installations générales, agencements et aménagement divers	45 000,00
Matériel de transport	32 000,00
Matériel de bureau et informatique	25 000,00
Mobilier	50 000,00
Autres immobilisations corporelles	109 815,85

Monsieur le Maire précise que les dépenses pour les travaux de la salle Jean Moulin pourront être imputées sur le budget principal et non pas sur le budget « Salle des Fêtes ». Cela a été confirmé par le trésorier.

Madame Sophie LECLERC VOISIN demande à quoi correspondent les 50 000 € de mobilier.

Monsieur le Maire indique qu'il y a le skate-Park et le matériel de l'école et de la crèche. Il précise qu'il y aura également les tableaux interactifs de l'école maternelle ; L'ensemble des classes de l'école primaires a été équipé, une classe supplémentaire devra y être équipée pour l'ouverture de classe. Les classes de l'école maternelle devront être équipées en VPI adaptés aux enfants de l'école maternelle. Tous ces chiffres étaient repris au débat d'orientation budgétaire de février.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 300 361 € pour les immobilisations incorporelles et à 3 640 376 € pour les immobilisations en cours, soit un total d'immobilisation de 5 537 802,85 €. Les dépenses prévues avant entre dans ce total.

Les recettes d'investissement :

◦ Report section d'investissement	1 491 907,72€
◦ Opérations d'ordre de transfert entre les sections	866 488,02 €
◦ Dotations fonds divers et réserves	1 112 409,00 €
◦ Subventions d'investissement	647 679,46 €
◦ Virement de la section fonctionnement	865 260,96 €
◦ Opération patrimoniale	2 324 883,54 €
◦ Produits de cessions	1 351 240,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	8 659 868,70 €

Monsieur le Maire rappelle qu'un emprunt de 2 000 000 € a été souscrit.

● Les dépenses de fonctionnement :	
○ Charges à caractère général	1 537 100 €
○ Charges de personnel et frais assimilés	1 922 000 €
○ Dépenses imprévues	275 000 €
○ Opérations d'ordre de transfert entre sections	866 488,02 €
○ Autres charges de gestion courante	413 300 €
○ Charges financières	30 907,90 €
○ Charges exceptionnelles	406 764,43€
○ Virement à la section investissement	865 260,96 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 316 821,31 €

A propos des opérations d'ordre et de transferts entre sections, Monsieur le Maire, indique il y a encore pour 668 659,51 il s'agit d'opérations de 2001 catégorie Réseaux acquisition du 31/12/2001 qu'il convient d'amortir sur le budget 2018.

● Les recettes de fonctionnement :	
● Résultat de fonctionnement reporté	3 247 751,46 €
● Atténuation des charges	130 000,00 €
● Produits des services	168 270,00 €
● Impôts et taxes	2 374 784,00 €
● Dotations, subventions et participations	576 434,00 €
● Autres produits de gestion courante	98 000,00 €
● Produits exceptionnels	30 715,54 €
● Opérations d'ordre	690 866,31 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 316 821,31 €

Monsieur Jean-Luc FACHE demande pour les opérations d'ordre à 690 000€ s'il s'agit de recettes ?

Monsieur le Maire indique que non.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il y avait autre choses à voir avant. Ce budget peut être modifié sur certaines choses mais cela conditionne l'ensemble. Le taux d'imposition, il n'y a pas eu d'autre réunion. Il évoque le courrier en date du 26 octobre dans lequel il était évoqué la hausse de l'agglomération.

Il a été un peu surpris et l'a exprimé dans le Mag. Ce qui reste a affecté selon le courrier de Monsieur le Maire correspond à 15 € de différence entre ce que les Violainois ont payé et ce qui reste à payer pour l'agglomération.

Monsieur le Maire indique que cela dépend des ressources et qu'il s'agit d'une moyenne.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que ce qu'il aurait souhaité c'est que cela soit pris en charge par la commune, cela ne représente que 22 000 € soit 3% du budget taxes. Il fait part que cela aurait été bien de restituer aux violainois cet impôt étant donné les excédents présents sur les budgets. Cela aurait été bien de faire ce geste d'autant que Monsieur le Maire avait exprimé son désaccord sur cette augmentation de l'agglomération.

Monsieur le Maire explique la politique municipale : depuis le début du mandat aucune augmentation n'a eu lieu. Il a été demandé aux équipes et aux services de travailler de cette façon. Il est travaillé sur le pouvoir d'achat des familles. La cantine scolaire est la moins chère des 100 communes, les tarifs de location des salles municipales défient toute concurrence. Des bons de 30€ ont été mis en place à Noël pour les personnes présentant un handicap de plus de 80%. Les jobs d'été ont été maintenus, les dotations aux écoles ont été renforcées, tout comme les colonies de vacances, le colis des aînés a été amélioré. Des choses ont été mise en place pour que la politique justement pour les Violaines soit le moins cher possible. Pour les fêtes les tarifs défient toute concurrence.

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il veut bien baisser d'avantage, mais lorsqu'il découvre des amortissements à hauteur de 600 000 € par ci et par là, et le total qu'il a fallu reprendre dans le budget, cela n'est pas viable. Avec des dotations qui baissent à peu près de 900 000 € sur quatre ans, si la gestion qui avait été mise en place avait été poursuivie, nous serions dans le mur aujourd'hui. Il ajoute qu'il va reprendre tous les budgets, et il est content que Monsieur FACHE pose la question. Ainsi, le budget carburant est passé de 10 909 € en 2013 à 8 718 € en 2017.

Monsieur Jean-Luc FACHE prend la parole pour dire qu'il ne demande pas de faire un comparatif avec ce qu'il était auparavant, il parle de ce qui a été fait.

Monsieur le Maire dit qu'il ne peut pas baisser davantage les impôts et Monsieur FACHE le sait très bien. Il regrette que beaucoup d'élus soient allés à l'agglomération et ont dit dans leur commune qu'ils étaient contre la hausse des impôts mais ils ont votés cette augmentation. Il rappelle qu'il a été convoqué après avec le Maire de La Bourse car ils avaient fortement manifesté lors du débat. Si au lieu de 41 personnes qui ont votés contre ce budget il y en avait eu 125 comme cela avait été dit au départ. Lors de la fusion de l'agglomération, il n'avait jamais été dit qu'il y aurait une telle augmentation d'impôts, cela a été découvert lors du débat d'orientation budgétaire. Si cela avait été connu, personne n'aurait voté et accepté cette fusion. Nous avons été trahis. Monsieur le Maire dit à tous les groupes politiques, qu'il faut faire de la gestion. Monsieur WACHEUX a convoqué Monsieur le Maire pour lui demander s'il allait lui donner des leçons de gestion. Monsieur le Maire lui avait alors répondu qu'il ne se permettrait pas mais a évoqué le projet de remplacement du poste de transformation de la station d'épuration d'un coût de 30 000€ à 50 000€. Il avait alors conseillé avant son remplacement de vérifier sa nécessité. Il s'était alors avéré que le tarif n'était pas adapté et le passage au tarif jaune a permis de faire cette économie et baisser le coût de l'abonnement.

Monsieur le Maire poursuit en disant qu'il pourrait aussi ne pas contrôler les factures et simplement dire au comptable de les payer. Mais chaque facture est contrôlée. Ainsi, l'an dernier, pour les illuminations de Noël, Monsieur Frédéric LELONG avait commandé 10 nouvelles illuminations. Sur la facture 14 écotaxes apparaissent. Le contrôle systématique a permis de faire rectifier la facture. Cela n'est pas grand-chose mais mis bout à bout. Si nous avons maintenu la gestion d'avant, avec la baisse des dotations, nous n'en serions pas là.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que chacun gère un peu sa commune comme il veut. Il demande pourquoi s'exprimer ainsi devant les violainois.

Monsieur le Maire demande à Monsieur FACHE pourquoi les impôts n'ont pas été baissés avant alors qu'il y avait aussi de l'excédent.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que Monsieur le Maire revient une fois de plus sur avant.

Monsieur le Maire dit que les impôts ont été baissés et qu'ils ont fait une marche là où personne ne peut le faire. Cela a été fait car il y avait une volonté politique de le faire.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit il ne reste même pas une marche à franchir pour que les violainois se retrouvent à zéro sur l'augmentation.

Monsieur le Maire indique que pas pour tous les violainois car il y a des hausses qui ont fait mal à des retraités. Il y a une dame qui a fait une pétition car cette hausse a été importante, plus que 15 euros.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que les quinze euros c'est ce qu'il traduit des chiffres donnés. Cela demande réflexion.

Monsieur le Maire dit qu'il s'inquiète. Monsieur FACHE dit souvent qu'il ne faut pas tout donner à l'agglomération et là il propose, comme celle-ci a augmenté les impôts, que la commune baisse les siens. Où est l'intégrité fiscale, c'est la commune qui doit gérer son imposition. Il s'interroge sur le fait que si demain lors de son débat d'orientation budgétaire la communauté augmente encore son imposition, la commune devrait baisser ses taux de la même valeur ?

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2020 la suppression de la taxe d'habitation n'est pas pérennisée. Donc s'il baisse maintenant les taux et qu'il augmente en 2020.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela sera rattrapé sur les impôts fonciers.

Monsieur le Maire répond que oui se seront les impôts fonciers qui vont payer.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que c'est pour cette raison qu'il faut anticiper et non pas baisser les taxes d'habitation mais baisser en priorité le foncier.

Arrivée de Monsieur Jean-Pierre LUCAS (19h07)

Il ajoute que Monsieur le Maire revenait précédemment sur les 600 000 € de l'assainissement. Il rappelle qu'en 2001 c'est Artois Comm qui a repris cette compétence. Donc c'est peut être vers eux qu'il faut se retourner pour savoir qui n'a pas payé ou pas fait l'articulation.

Monsieur le Maire répond que les transferts de compétence se font à une date arrêtée mais les écritures interviennent plusieurs années après. On le voit bien avec le transfert des ZAC en 2017 et en 2018, il y aura le reliquat des ZAC, et nous sommes toujours en attente du basculement du budget ZAC. Donc vous savez très bien que cela était au budget communal.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne veut pas se défaire et qu'il entend ce que Monsieur FACHE dit. Il y a des efforts qui sont faits pour les violainois et il y en aura encore. Il ajoute que plutôt que de baisser l'impôt, il préfère ne pas augmenter les services tels que la cantine car, à l'année cela représente plus de 15€.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que le marché attribué pour la cantine permet de rester dans le même coût de fourniture. Il n'y a donc pas lieu d'augmenter les tarifs. C'est facilement justifiable, mais si le marché avait été plus onéreux, il aurait fallu revoir la répartition.

Monsieur Olivier BONVARLET dit qu'il aurait pu être décidé de maintenir le tarif et de prendre en charge la différence ; c'est cela qui est fait depuis le début du mandat.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'effectivement cela pouvait être fait mais alors pourquoi pas le faire pour la taxe d'habitation et pour les impôts locaux.

Monsieur Oliver BONVARLET dit qu'à un moment il faut se donner une limite. Les violainois sont contents, il y a une salle de musique qui est refaite, mais on peut investir et apporter d'autres choses aux violainois. A chaque fois de toute façon cela leur revient, par une baisse ou l'apport d'un service complémentaire. Il n'est pas analyste, et il n'analyse pas les autres communes, mais il n'y en a pas beaucoup ou tous les services sont restés au même prix depuis quatre ans et où il y a eu une baisse des taux d'imposition en 2017. Il n'est sûr que cela se soit vu dans une autre commune de l'agglomération en 2017. C'est sûr il pourrait être fait plus.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il a raison, mais que lorsque l'on parle de strate de commune combien de commune identique à Violaines ont la zone industrielle qui leur permet de payer beaucoup de choses. Cela est un avantage créé il y a longtemps.

Monsieur le Maire ajoute que c'est grâce à Monsieur HECQUET qui était visionnaire.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cette manne financière est là.

Monsieur le Maire dit que celle-ci n'est pas pérennisée, et qu'il faut faire attention.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE dit que le SIZIAF va baisser des deux tiers dans les années prochaines.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit oui parce que c'est l'Agglomération qui prend le plus possible et c'est aussi pour cela qu'il dit qu'il ne faut pas tout donner à l'Agglomération.

Monsieur le Maire reprend en disant que c'est pour cela que Monsieur FACHE veut que la commune baisse les impôts locaux lorsque que l'agglomération les augmente.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela est dans l'intérêt des Violainois. C'est le courrier de Monsieur le Maire qui a provoqué cette réflexion.

Monsieur le Maire précise que ce courrier fait suite au fait qu'il a été dit que les impôts avaient été augmentés à cause de lui. Des gens sont venus le voir en demandant pourquoi il avait augmenté les impôts à Violaines alors qu'il s'était battu à l'agglomération, et il peut l'assurer, pour le contraire. Non seulement il l'a dit en réunion de bureau mais aussi lors du débat d'orientation budgétaire. Il a voté contre le budget. Il n'est pas possible de l'accuser qu'il ait fait le contraire. C'est pourquoi il a fait ce courrier pour rétablir la vérité. Il ajoute qu'il n'est pas là pour faire de la politique. La bourse aux étudiants et lycéens a été maintenue cela n'existe qu'à Violaines. Tout cela mis bout à bout, celui qui paie l'impôt moyen à Violaines il le récupère. Il faut aussi une participation à la collectivité.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que les taxes existent toujours. Ce n'est pas le petit pourcentage qui serait rendu à la population qui fera disparaître les taxes.

Monsieur le Maire dit que cela est bien aussi de participer. Cela fait partie des devoirs des concitoyens.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que les violainois participent pour 700 000€

Monsieur le Maire dit que cela est au global car il y a aussi les entreprises.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que si l'on veut jouer avec les chiffres l'on peut monter / descendre comme cela.

Monsieur le Maire dit que cela sera vu par la suite, si les dotations de l'Etat arrivent davantage cela pourra être envisagé.

Monsieur Jean-Luc FACHE insiste car cette baisse pouvait déjà être effectuée l'an dernier lorsque le Conseil Municipal a revoté la taxe le 15 mai.

Monsieur le Maire reprend en rappelant que lorsqu'il y avait eu la fusion entre la CCNE et Artois Comm. il y avait eu aussi une hausse des impôts et qu'à l'époque la municipalité n'avait pas envisagé une baisse des impôts.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il y a d'autres impôts qui ont été augmentés et qui ont été pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire demande lesquels.

Monsieur Jean-Luc FACHE lui répond sur le SIVOM notamment.

Monsieur Olivier BONVARLET dit qu'il n'a pas eu pour sa part de baisse d'impôts depuis qu'il est à Violaines.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il ne s'agissait pas de baisse mais de prise en charge par la commune de hausses d'impôts. Cela représentait de mémoire une somme de 40 000 €

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas d'accord. La contribution au SIVOM s'effectue à 50/50. Il y a 50% pris sur le budget des foyers, et 50% sur le budget de la Commune. Le SIVOM a augmenté de 7% sa participation en 2014 et de 1% en 2015 et 2016. A chaque fois cela a été pris sur le budget communal pour ne pas augmenter la charge des ménages.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a adressé une lettre au SIVOM et même au Sous-Préfet car le SIVOM a perdu des compétences telle que le PLU et les impôts sont encore augmentés. Il rappelle à Monsieur FACHE que lorsque le SIVOM a augmenté les impôts de 7% cela a été pris sur le budget communal tout comme les augmentations suivantes de 1%. C'est pourquoi, il a interpellés les instances du SIVOM pour qu'elles fassent de la gestion plutôt que de l'augmentation. Si Monsieur le Maire avait souhaité augmenter son budget, il suffisait de mettre ces augmentations à charge des ménages.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que le 1% correspond à l'augmentation du coût de la vie.

Monsieur le Maire revient sur la cantine, le coût du repas est de 3,47€. La part réclamée aux familles est de 2,20 €, la commune prend en charge la différence. Il aurait pu être envisagé d'appliquer l'augmentation du coût de la vie et ainsi réduire la part communale. Monsieur le Maire dit qu'il pense que cela est plus intéressant de ne pas augmenter le coût de la cantine que de prendre en charge 15 € sur les impôts. Pour une famille de trois enfants, à la fin de l'année cela est plus intéressant. Lors des fêtes, il demande toujours que les tarifs ne soient pas augmentés pour que les familles puissent participer.

Il ajoute que si les dotations de l'Etat augmentent et si les reversements de la taxe d'habitation sont pérennisés sur plusieurs années, une baisse des impôts pourra être envisagée. Il invite Monsieur FACHE à solliciter Monsieur MACRON pour cela.

Monsieur Jean-Luc FACHE répond qu'il n'a pas d'amis de ce côté-là ni de l'autre, et qu'il n'a pas le bras assez long.

Après présentation par Monsieur le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de budget primitif 2018.

Vote du Budget Commune

Adoption à la majorité
2 abstentions (Madame Sophie LECLERC VOISIN, Monsieur Jean-Luc FACHE)

Monsieur le Maire remercie Monsieur CAPET et les services pour le travail fait.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande à avoir communication du tableau des emprunts.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la première année de l'emprunt.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que précédemment Monsieur le Maire avait évoqué un emprunt pour le camping.

Monsieur le Maire lui répond que oui sur le budget camping, et que celui-ci lui serait également transmis.

Budget Camping

Monsieur le Maire présente le budget annexe camping.

	Dépenses	Recettes
Investissement	67 692,58 €	67 692,58 €
Fonctionnement	42 353,52 €	42 353,52 €
Total du budget camping	110 046,10 €	110 046,10 €

Adoption à l'unanimité

Budget Salle des Fêtes

	Dépenses	Recettes
Investissement	34 456,23 €	34 456,23 €
Fonctionnement	58 293,72 €	58 293,72 €
Total du budget salles des fêtes	92 749,95 €	92 749,95 €

Adoption à l'unanimité

Budget ZAC

	Dépenses	Recettes
Investissement	1 766 914,46 €	1 766 914,46 €
Fonctionnement	1 283 796,00 €	1 283 796,00 €
Total du budget ZAC	3 050 710,46 €	3 050 710,46 €

Adoption à l'unanimité

8. Personnel territorial – Tableau des effectifs

Le tableau des effectifs est une pièce annexe du Budget, et fait partie des éléments à joindre lors de la transmission du budget au service du contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire signale que dans ce tableau des effectifs il est ajouté un poste de Garde Champêtre.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il s'agit d'une mutation dans les services car il avait entendu que certains agents des services techniques seraient intéressés par ce poste ou s'il s'agit d'une création de poste.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une création de poste et qu'il s'agit d'une personne assermentée. Un jury sera mis en place et toute personne qui le souhaiterait, pourra postuler à ce poste. Il propose à Monsieur FACHE de faire partie du jury s'il le souhaite.

Madame Sophie LECLERC VOISIN fait remarqué qu'il n'y pas de % d'évolution par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire répond qu'il suffit de comparer ce tableau avec celui de 2017. Ce qui compte c'est la masse salariale. Il y a eu des départs en retraite qui n'ont pas été remplacés. Il y a des contrats pour les TAP n'ont pas été écartés à la suppression des TAP. Ils sont maintenus en contrats sur des postes animateurs pour les centres de loisirs.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur CAPET de fournir le tableau de 2017 aux membres du Conseil.

Adoption à l'unanimité

9. Finances Locales – Taux d'imposition

Le Conseil Municipal doit arrêter les taux des taxes locales. Pour 2017, ces taxes était fixées à :

-taxe d'habitation : 9,94 %
-taxe foncière bâti :..... 9,77%
-taxe foncière non bâti 26,28%

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'évolution des taux appliqués.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune se situe à la moitié des taux pratiques dans la strate.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il est nécessaire qu'il repose la question ?

Monsieur le Maire indique que de toute façon s'il baisse les taux avec l'augmentation de la base cela ne se verra pas.

Monsieur Jean-Luc FACHE souhaite apporter une petite précision sur ce qu'il disait c'est que le budget en investissement est à 54% de non réalisé selon les chiffres du percepteur. Il y a donc une manne de travaux qui ne peuvent être réalisés car les prévisions sont trop importantes par rapport à ce qui est réalisable ; Le budget sur trois années est compressé sur une année. Les excédents sont là c'est une bonne chose.

Monsieur le Maire dit que cela est de la provision.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il faut la vue du futur également.

Monsieur le Maire lui répond que la vue du futur est là il y a une crèche, une école maternelle qui sont en cours. La salle Lekeux a été refaite, la salle Jean Moulin va l'être et d'autres salles ont été réhabilitées. Monsieur le Maire indique que lorsque le président WACHEUX est venu signer la convention pour les accessions, celui-ci a dit que pour un premier mandat faire autant de chose c'était bien. Il était surpris de notre capacité à faire les choses. Monsieur le Maire dit sa fierté de cela Il ajoute qu'il préfère provisionner sur deux ans et faire les choses après car avec les promesses non tenues de l'Etat notamment sur les subventions.

Monsieur Jean-Luc FACHE fait remarquer qu'il y a 8 millions au budget.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un emprunt.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande sur combien d'années, vingt ans.

Monsieur Frédéric LELONG dit que cela était bien de le faire étant donné le coût actuel de l'argent.

Monsieur Jean-Luc FACHE acquiesce.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été investi pour 1 300 000 € cette année. L'an prochain les factures de l'école vont arriver. Il le dit aux techniques il faut faire attention et prévoir les imprévus. Sur les 8 millions, il y avait l'an dernier 7 millions sans l'emprunt, là c'est 8 millions avec l'emprunt. Cela signifie que l'excédent a baissé à 6 million avec un budget de fonctionnement de 3,7 millions.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il y a un budget d'avance.

Monsieur le Maire acquiesce. Il ajoute que c'est ce qui était d'ailleurs fait avant.

Monsieur Jean-Luc FACHE fait remarquer que lorsque l'équipe en place est arrivée il y avait un budget d'avance.

Monsieur le Maire dit qu'effectivement mais avec des amortissements à régulariser.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit qu'il faut les réclamer à Artois Comm...

Monsieur le Maire dit que si les dotations augmentent une diminution des impositions pourra être envisagée.

Les taux pour 2018 sont fixés à

taxe d'habitation :9,94 %
-taxe foncière bâti :.....	...9,77%
-taxe foncière non bâti	26,28%

Adoption à la majorité

5 abstentions (Mesdames PRONNIER, LECLERC VOISIN, TISON, Messieurs LUCAS, FACHE)

10. Finances Locales – Garantie d'emprunts Maisons et Cités – Zone du Rétuy-(offre indicative jointe)

Madame Corinne BILLAUD explique que dans le cadre de l'opération de construction de logements de la Zone du Rétuy, Maisons et Cités a programmé la construction de logements. Ce projet prévoit outre les logements locatifs sociaux, la construction de 19 logements en accession sociale en deux tranches. Le 22 février, le Conseil Municipal a consenti sa garantie d'emprunt pour la première tranche de 10 logements.

Conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités la Commune peut accorder sa garantie d'emprunts pour la réalisation de logements sociaux.

Pour ce projet, cet organisme demande à la commune de bien vouloir garantir la totalité des emprunts contractés auprès de la Banque Postale à hauteur de 100 %. Le contrat de prêt sera édité une fois le cautionnement obtenu.

Opération de construction de 9 logements PLSA –

- Prêt social Location-accession non transférable	1 494 447 €
- Phase de préfinancement	37 mois au taux d'intérêt du prêt
- Durée du prêt	3 ans et un mois
- Taux fixe	1,35%,61
- Profil de la phase d'amortissement	In fine
- Commission d'engagement	0.10% du montant du prêt
- Garantie	100% ville de Violaines
- Indemnités en cas de remboursement anticipé	Néant

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la garantie d'emprunts consentie à Maison et Cités pour la construction de 9 logements en accession sociale et à s'engager, pendant toute la durée des contrats de prêts annoncés à libérer en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux –ci.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande pourquoi il a été voté à la réunion précédente les 10 premiers logements, et celle-ci est prise à part.

Monsieur le Maire explique que c'est parce que les éléments sont arrivés après et il rappelle qu'il avait bloqué ces garanties car les logements de la Cité de la Gare sont à l'abandon. L'opération d'accession n'a pas été lancée et le gestionnaire du dossier n'a pas fait le nécessaire. Les accédants sont allés voir Maisons & Cités pour que les travaux soient entrepris. Désormais, 50% des logements sont réservés et les emprunts sont souscrits pour réaliser les travaux.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que la première partie n'est pas encore réalisée.

Monsieur le Maire indique que les travaux sont lancés à partir du moment où 50% des logements sont réservés.

Monsieur Jean-Luc FACHE constate donc que 50% des logements de la première partie est réservée.

Monsieur le Maire dit que les travaux sont donc entrepris pour la première partie.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il y a urgence à prendre cette caution, car malgré tout Maisons & Cités il se méfie.

Monsieur le Maire dit qu'il a raison. Il reprend en indiquant que le seuil de réservation, de 50% des logements est également atteint sur la seconde tranche.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit donc ils ont vendu également 50% de la seconde opération.

Monsieur le Maire précise que le seuil de 50 % est dépassé.

Il est précisé que sur les 19 logements seuls 3 ne sont pas réservés.

Monsieur le Maire dit que cela est un engagement communal antérieur.

Adoption à l'unanimité

11. Finances Locales - Subvention – Programme de travaux de réhabilitation Salle Jean Moulin

Monsieur Frédéric LELONG rappelle que, construite en 1976 et d'une surface de 1 309 m², la salle Jean Moulin est le troisième équipement public de la commune après la salle de sports et l'école Varet.

Elle se compose d'une salle principale dotée d'un bar, d'une cuisine, de vestiaires et d'espaces de stockage. En 1998, une salle de tennis de table y a été annexée et l'ensemble de la toiture a été rénové en 2013. Véritable salle multi-activités, elle est utilisée pour l'organisation de diverses manifestations municipales (cérémonies, festivités), associatives (spectacles, repas) ou privées (repas de mariages). C'est également une salle de sports qui accueille entraînements et rencontres sportives.

Après 40 ans d'utilisation, cet équipement devient obsolète et non conforme en matière d'accessibilité. Des travaux doivent être entrepris.

Pour réaliser la réhabilitation de la salle Jean MOULIN, la commune est assistée d'un maître d'œuvre, le bureau d'étude CEPAM, dont le siège social se situe à BLENDÉCQUES.

Il est ainsi question d'étudier la réhabilitation en termes de révision de la charpente, ravalement des façades, remplacement de menuiseries intérieures et extérieures, rénovation de l'électricité, du chauffage, mise aux normes d'accessibilité des sanitaires, rénovation des vestiaires, isolation, peinture et équipement des lieux.

Une première estimation du montant des travaux s'élève à 310 835,50 € H.T et le montant des honoraires du bureau d'étude est de 14 200 € H.T.

Pour financer cette réhabilitation, la commune sollicitera notamment l'Etat, la Fédération de l'Energie, la Communauté d'Agglomération et tout autre partenaire susceptible de soutenir ce projet. Le reste de la dépense sera pris en charge par les fonds propres de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'adopter l'avant-projet de réhabilitation de la salle Jean MOULIN,
- d'adopter le montant estimé à 310 835,50 € H.T et 14 200 € H.T. d'honoraires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondant à ce projet auprès des partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire précise que la loi sur l'accessibilité date de 2005, et la mise en accessibilité est prévue dans l'Ada'p adopté. En plus de ces travaux l'éclairage va être revu par des leds et avec une meilleure gestion de celui-ci dans les sanitaires. L'isolation des menuiseries sera revue également. Le cabinet CEPAM a fourni des devis qui sont en court d'analyse. Les lots seront étudiés individuellement.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande quand seront réalisés les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une fenêtre de tir entre le 15 juillet et le 30 septembre.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si la sonorisation est prévue ?

Monsieur le Maire indique que le problème est qu'il ne s'agit pas d'une salle de fêtes.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique que lors de la cérémonie des vœux, il est difficile d'entendre au fond de la salle. Il demande s'il n'y a jamais été constaté un problème de son lors des manifestations ?

Monsieur Olivier BONVARLET répond que si. Il y a un problème de son qui tourne et cela va être étudié dans le cadre du projet. Pour cela il est prévu d'occulter les croisillons tout autour de la salle, et par la hauteur.

Monsieur le Maire ajoute que c'est pour cela que l'harmonie essaye de faire ses concerts salle des Chênes désormais.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que c'est parce qu'ils n'ont pas mieux.

Monsieur Bernard DELPORTE dit que cela avait déjà été prévu par Monsieur CACAN au niveau de l'acoustique. Mais jamais rien n'a été fait. Un ingénieur acoustique était passé, mais ces travaux n'ont jamais été pris en compte par Monsieur CACAN.

Monsieur le Maire indique que le basket joue dans cette salle, et que si l'on veut cloisonner le plafond pour réduire le son, cela est difficile, la pratique du sport ne sera alors plus possible.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il doit y avoir d'autres solutions.

Monsieur Olivier BONVARLET dit que des sociétés qui viennent pour des manifestations disent que la solution serait d'avoir un plafond électrique amovible. Cela est un investissement lourd.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE dit que c'est le problème des salles polyvalentes qui au final ne sont réellement adaptées pour rien.

Monsieur le Maire indique que pour la sonorisation, du BA 13 va être posé sur toutes les parties hautes pour casser cette caisse de résonance. Une intervention sur le plafond risque de réduire les activités sportives.

Adoption à l'unanimité

12. Finances Locales – Dotation Fonds de Soutien Initiatives Locales – Réhabilitation de la Salle Jean Moulin – Validation du plan de financement

Monsieur Jean-Jacques GODSENS explique que dans le cadre du dispositif d'investissement public local, l'Etat pérennise la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) par une enveloppe unique.

La loi fixe les types d'opérations éligibles à ces financements, qui sont destinés à la rénovation thermique, la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables, la mise aux normes (notamment en termes d'accessibilité handicapés) et la sécurisation des équipements publics, au développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, au développement du numérique et de la téléphonie mobile, la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires et à la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population.

Pour être éligible, les opérations doivent être engagées avant le 31 décembre 2018. Le taux de subventionnement n'est pas défini à l'avance, mais le maître d'ouvrage se doit d'assurer un autofinancement de 20 % minimum.

Cette année, la commune souhaite solliciter la DSIL pour le projet de réhabilitation de la salle Jean Moulin. L'ensemble du projet de réhabilitation est estimé à 325 035,50 € H.T (390 042,60 € TTC). Cependant, au regard des critères d'éligibilité, seuls certains postes de dépenses sont retenus selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T	Ressources	Montant H.T	Taux
Travaux de réhabilitation				
Menuiseries extérieures	28 604,50	DSIL	71 412,52	80%
Plâtrerie – Isolation	9 246,15			
Menuiseries intérieures	21 365,00			
Plomberie – sanitaire – chauffage	15 850,00			
Sous – Total 1 : Travaux	75 065,65	Sous – Total 1	71 412,52	
Honoraires Maître d'ouvrage	14 200,00	Fonds Propres Commune	17 853,13	20%
Sous – Total 2 : Honoraire	14 200,00	Sous – Total 2	17 853,13	
Coût Total H.T	89 265,65	Coût Total H.T	89 265,65	100%

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la demande de subvention DSIL pour le projet de réhabilitation de la salle Jean MOULIN et le plan de financement proposé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents correspondant à ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la demande de subvention au FSIL. Dès que les services ont eu connaissance de ces travaux ils ont recherché les subventions susceptibles d'être allouées à ces travaux. La FDE et d'autres partenaires seront sollicités.

Adoption à l'unanimité

13. Finances Locales –Travaux Salle Lekeux – Subvention FDE 62

Monsieur David SOJKA explique que dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de musique J.M LEKEUX, la commune a sollicité la Fédération Départementale d'Énergie du Pas de Calais pour une aide financière concernant le remplacement du système de chauffage au gaz naturel.

Le coût du remplacement de l'installation chauffage est de 37 691,66 € H.T

Au vu des éléments fournis et après étude de notre dossier, la FDE 62 a estimé son aide financière pour ces travaux à 5 800,00 €.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le montant de la subvention allouée par la FDE62 et d'autoriser Monsieur le Maire de signer les conventions afférentes à ce projet.

Monsieur le Maire indique que le remplacement de la chaudière dépend du P3 du marché de chauffage, donc les dépenses ne seront pas imputées du budget communal mais dans la réserve prévue au marché de chauffage. Cette chaudière alimente quatre bâtiments, la salle Lekeux, l'auto-école, la Poste et le logement. L'an dernier nous avons bénéficié du FSIL pour ce projet, cette participation complète ce financement. La chaudière en place était ancienne.

Adoption à l'unanimité

14. Personnel Territorial – Job d'été modification

Madame Marie-Aurélien WATTELLIER rappelle que le Conseil Municipal réuni en séance le 22 février dernier a autorisé l'ouverture de 100 postes de jobs de printemps (20) et d'été (80) permettant à la commune de proposer une semaine de travail (35h) aux jeunes Violainois âgés de 18 à 21 ans révolus. Les recrutements s'étendent respectivement cette année sur les périodes des vacances de printemps et d'été 2018. Au regard de la période déterminée, ces recrutements ont pour conséquence d'accueillir au sein des services municipaux jusqu'à 10 jeunes par semaine lors de la période estivale qui, par ailleurs est également la période de congés annuels des agents.

Parallèlement, les jeunes de 18 à 21 ans révolus postulant pour ces jobs sont souvent étudiants. La plupart d'entre eux postulent l'été dans le secteur privé afin de réunir les ressources nécessaires au financement de leurs études.

Enfin, selon la loi du 26 janvier 1984 modifiée (alinéa 3-2), les collectivités « peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois ».

Ainsi, au regard de l'activité présente tout au long de l'année au sein des services communaux, il est proposé d'étendre la période de recrutement des jobs d'été sur la période s'échelonnant entre le 1er mai et le 30 septembre, et ce, jusque la fin du mandat. La période pour les jobs de printemps demeurant inchangée.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à étendre la période de recrutement des jobs d'été du 1er mai au 30 septembre, jusque la fin du mandat.

Monsieur le Maire précise que cela modifie un peu l'organisation. Cette proposition fait suite à une rencontre avec les jeunes qui faisaient part que le fait que les jobs d'été soient uniquement sur juillet et août ne leur permettait pas de prendre un emploi sur un mois sur cette période. Les partiels étant fin avril, cela leur permettant de prendre un job dès mai.

Les services qui ont été consultés ont dit que le fait d'avoir sur cette période d'accueil des encadrants susceptible d'accueillir les jeunes cela est mieux. En été une partie des agents est aussi en congés.

Il précise que cela est complémentaire à la politique mise en place pour les centres aérés où l'on développe l'animation avec les jeunes violainois. C'est pour cela que tous les deux ans une formation BAFA est organisée. La commune accueille 70 jeunes par ans dans le cadre de l'opération Job de Printemps et d'été, et depuis 3 ans, seul un jeune a failli à sa mission. En France, on parle toujours en mal des jeunes, mais l'on voit rarement quand ceux-ci s'investissent. Ils sont contents de travailler pour la commune. Monsieur le Maire remercie les jeunes qui s'impliquent dans les missions confiées.

Adoption à l'unanimité

15. Citoyenneté et Libertés Publiques – Tirage au sort préalable à la désignation aux fonctions de jurés d'assises

Madame Isabelle TRAISNEL explique que par courrier en date du 27 février 2018, Monsieur le Préfet du Pas de Calais invite, conformément aux dispositions législatives, les Maires à procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises du Pas-de-Calais en 2019. La liste des personnes tirées au sort doit parvenir en préfecture avant le 30 avril 2018. Ce tirage au sort doit avoir lieu publiquement, c'est pourquoi la commune a décidé d'y procéder lors d'une réunion du Conseil Municipal

Pour la commune, il doit être procédé au tirage au sort sur les listes électorales de 9 personnes ayant 23 ans et plus au 1^{er} janvier 2019.

Sont tirés au sort : DELEVAL Marie-Hélène, DISSY Aurianne, NIZET Alison, RAMET Julien, MARQUANT Philippe, CZIZNIAK Philippe, SPILMONT Alexandre, LETERME Dominique, CROQUESEL Emeline.

16. Intercommunalité – SIVOM DE L'ARTOIS – Compétence optionnelle Instruction des demandes d'urbanisme et d'aménagement – Retrait de la commune de HAINES.

Le Conseil Municipal de la Commune de Haisnes a fait connaître par délibération en date du 30 novembre 2017, son intention de retirer la compétence « instruction des demandes d'urbanisme et d'aménagement » confiée au SIVOM DE L'ARTOIS.

Par délibération du 19/02/2018, le Comité Syndical du SIVOM de l'ARTOIS, a accepté le retrait de la commune de Haisnes de cette compétence optionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux des communes membres du SIVOM sont invitées à se prononcer dans le

délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical soit avant le 1^{er} juin 2018.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le retrait par la commune de HAINES de la compétence optionnelle « Instruction des demandes d'Urbanisme et d'Aménagement » confiée au SIVOM de l'Artois.

Monsieur Frédéric LELONG demande si l'on connaît les motivations de ce retrait.

Monsieur Jean Luc FACHE rappelle que cela a déjà été accordé pour Noyelles les Vermelles.

Monsieur le Maire précise que Noyelles les Vermelles a confié cette mission à l'agglomération.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE demande pourquoi c'est la commune qui doit se prononcer sur ce retrait.

Madame Corinne BILLAUD lui précise que cela doit être débattu dans chaque commune du SIVOM.

Monsieur Bernard DELPORTE demande ce que fait le Maire de Haines au SIVOM.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est Président aux Finances.

Monsieur Bernard DELPORTE demande s'il ne devrait pas démissionner en même temps.

Monsieur David SOJKA dit que cela déséquilibre toute l'organisation. Il ajoute que cela est facile de partir tout en gardant certaines choses.

REJET à la majorité

6 votes pour (Mesdames PRONNIER, TISON, LECLERC-VOISIN, Messieurs FACHE, BONVARLET, LUCAS)

8 abstentions (Mesdames COULON, DELCOURT, TRAISNEL, WATTELLIER, GORNY, PAQUET, Messieurs CASTELL, GODSENS)

12 votes contre Mesdames BILLAUD, VERMUSE, HAMELIN, FIDELLE, LOGEZ, Messieurs DELPORTE, SOJKA, CORBUT, SURET, LELONG, LECOMTE, DELANNOY)

17. Domaine et Patrimoine - Règlement d'occupation des Jardins Ouvriers

Monsieur Jean-Jacques GODSENS explique que depuis le 17 novembre 2005 la commune a aménagé des jardins ouvriers rue Pierre Lecoeuche. Ces parcelles sont confiées à des Violainois soucieux de cultiver un potager.

Ces jardins jouent un véritable rôle social en permettant de tisser des liens entre les jardiniers, de donner à certains une activité, mais aussi en contribuant à améliorer les conditions de ces familles par les économies engendrées par la production de légumes.

Devant l'intérêt porté à ces jardins, et l'impossibilité de satisfaire les nombreuses demandes d'attribution, la commune a voulu aménager un nouveau site derrière les ateliers municipaux rue de la Planquette. Ainsi 10 nouvelles parcelles équipées d'abri et de récupérateur d'eau de pluie vont bientôt être mises à disposition de jardiniers.

Afin de permettre une bonne gestion de ces jardins, mais aussi d'encadrer les pratiques et l'utilisation des espaces confiés aux jardiniers, il a été décidé de mettre en place un nouveau règlement qui s'appliquera à l'ensemble des parcelles mises à disposition des jardiniers.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de règlement de mise à disposition des jardins ouvriers.

Monsieur le Maire ajoute que l'ancien règlement avait été mis en place par les personnes qui occupaient les jardins ouvriers et Messieurs Bernard DELPORTE et Jean-Jacques GODSENS.

Il y avait des réclamations rue Pierre LECOEUICHE pour le bruit les week-ends. Dans le règlement, les parcelles complémentaires ont été incluses sachant que derrière les services techniques il y avait une décharge qui a été nettoyée complètement. Cela était dans un état déplorable. Il y a eu plus de 200 tonnes de déchets enlevés, dont une caravane. Suite à cela, de la terre végétale a été apportée, et des abris de jardins installés. Le CCAS a proposé de prendre en charge cet investissement car il avait vocation à cette démarche. Cette semaine au CCAS il a été proposé qu'il y ait un jardin partagé pour les personnes du CCAS avec un ou deux référents du CCAS.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS fait remarquer que dans l'article 7, il conviendrait de préciser que les déchets devront être déposés la veille ou le jour même de la collecte.

Monsieur Olivier BONVARLET dit qu'il pourrait être toléré que ce soit le week-end pour les personnes qui travaillent.

Monsieur Bernard DELPORTE demande si le règlement sera également signé par les anciens ?

Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur Frédéric LELONG indique que ces déchets devront être déposés à l'entrée du site.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit qu'il a une seconde observation, à savoir que les attributions seront faites selon la liste des demandes en fonction de l'ordre chronologique. Toutefois, des demandes ont été faites pour savoir si les personnes de la rue Lecoeuiche qui souhaitent aller rue de la Planquette pour question de proximité ou inversement. Il souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur ce point.

Monsieur le Maire dit qu'il a récupéré la liste des demandeurs. Il faut voir en fonction du nombre de parcelle a attribuée.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS dit qu'il y avait 9 demandes en instances.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE dit que les demandeurs sont intéressés par les nouveaux jardins, des échanges seront difficiles.

Monsieur le Maire dit qu'il est possible de faire une réunion avec tout le monde pour en discuter.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS informe qu'une réunion est prévue pour les attributions.

Monsieur Olivier BONVARLET propose que l'on procède aux attributions et qu'ensuite, si certains souhaitent échanger, on acte les échanges.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE fait remarquer que les parcelles sont plus importante rue de la Planquette.

Monsieur le Maire dit que l'on va mettre tout le monde autour de la table pour en discuter.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande la superficie des parcelles.

Monsieur le Maire lui répond que la superficie des parcelles est de 250 m², rue Pierre Lecoeuche elle est de 150 m².

Monsieur le Maire indique qu'il y a des récupérateurs d'eau de pluie et en cas de trop plein l'eau est dirigée vers les terres pour l'irrigation. Il sera prôné un zéro phyto.

Adoption à l'unanimité

18. Domaine et patrimoine – Installation et hébergement d'équipement de télérelève

Madame Isabelle VERMUSE explique que dans le cadre de la mise en œuvre de mesures issues du Grenelle de l'Environnement et dans le souhait de répondre aux attentes des fournisseurs et des abonnés en s'exprimant pour une plus grande fiabilité du comptage des énergies, Gaz Réseau distribution de France (GRdF) envisage le déploiement généralisé du compteur communiquant gaz pour les particuliers dénommé GAZPAR. Cette infrastructure mettra à la disposition des usagers une information individuelle des consommations de gaz naturel. Le dispositif permettra en outre une facturation systématique sur index réel des consommations, sans dérangement des clients et avec une fiabilité accrue.

Ce projet, d'envergure nationale a obtenu l'aval du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que de la Commission de Régulation de l'Energie. Il a débuté en 2011 et s'achèvera en 2022.

Sa mise en œuvre nécessite un partenariat avec les communes : il s'agit de remplacer ou coupler avec un module radio des compteurs présents chez les clients et d'installer sur un point haut des concentrateurs permettant la communication des index de consommation gaz entre le compteur des clients et le système d'information de GRdF. Ce partenariat se formalise par le biais d'une convention établie entre GRdF et les communes établissant les modalités d'intervention et de gestion du dispositif. Ainsi, GRdF prend à sa charge l'intégralité des travaux d'aménagement dans le site concerné et la dépose des installations à l'échéance de la convention. La durée de la convention est de 20 ans, ce qui correspond à la durée de vie des équipements. De leur côté, les communes fournissent l'énergie nécessaire au fonctionnement des appareils. En contrepartie, GRdF verse aux communes une redevance annuelle de 50 €/an et par site équipé.

Sur Violaines, GRdF qui a repéré l'église en tant que point haut, sollicite l'autorisation d'installer ses équipements techniques de « télé relevé » sur l'église et propose la signature d'une convention Ville/GRdF formalisant cette installation.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser GRdF à installer les concentrateurs sur l'église moyennant une redevance annuelle de 50 € HT
- Approuver les termes de la convention à conclure avec GRdF pour l'hébergement des concentrateurs sur l'église
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ci-jointe.

Monsieur Frédéric LELONG demande confirmation que cela n'a pas de coût pour les violainois.

Monsieur Olivier BONVARLET s'interroge sur l'impact visuel.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE demande ce qu'il en est du compteur LINKIE.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu une réunion à l'agglomération. Il abordera le sujet après ce rapport.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande si l'antenne est sur ou dans l'église.

Monsieur le Maire dit qu'elle est sur l'église. Les compteurs sont équipés d'un concentrateur.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il y a des ondes.

Monsieur Frédéric LELONG dit qu'il s'agit d'ondes radio. Il demande s'il y a un impact sur la santé ?

Monsieur le Maire indique qu'il y a beaucoup plus d'ondes pour les téléphones portables.

Monsieur Frédéric LELONG demande confirmation qu'il n'y a pas de coût pour les violainois, ni aujourd'hui ni demain.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était déjà prononcé favorablement sur la convention de pose de concentrateurs en 2014.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Adoption à la majorité

Un vote contre, Monsieur LELONG

Monsieur Jean-Luc FACHE demande ce que cela apporte vis-à-vis de la population, et quel est le risque pour le consommateur de se faire couper le gaz comme l'électricité ?

Monsieur le Maire précise que pour le gaz c'est seulement la télérelève. La coupure n'est pas possible à distance il s'agit de flux. C'est le même principe que pour l'eau. Les fluides ne peuvent être coupés à distance.

Les factures seront établies sur relève et non plus sur estimation.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande la différence avec le compteur électrique qui pose problème.

Monsieur le Maire dit que le compteur LINKY est un compteur intelligent avec des fonctions d'auto coupure. 70 % des interventions peuvent être réalisées à distance telles que la coupure, la limitation, la modification de puissance. Les impayés ne peuvent être réalisés à distance, toutefois les fournisseurs n'emploient pas la coupure mais la résiliation du fournisseur. Le 22 mars une réunion se tient à l'agglomération avec ENEDIS pour le déploiement du compteur LINKY à Violaines.

Monsieur Jean-Pierre LUCAS dit qu'il y a des communes qui sont contre l'installation du compteur LINKY. Il y a eu une grosse réunion à Lens dernièrement.

Monsieur le Maire indique que tous les arrêtés ont été déboutés car c'est une volonté ministérielle.

Monsieur Jean-Pierre LUCAS demande si les usagers peuvent refuser l'installation.

Monsieur le Maire répond que s'il y a refus, ENEDIS ne va pas s'opposer, par contre le jour où il y aura un problème sur le compteur, les interventions seront facturées.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande quel est le risque que le compteur gaz ne soit pas remplacé par un compteur équivalent à celui-ci.

Monsieur le Maire répond que c'est uniquement pour la relève pour le compteur gaz.

Monsieur Jean-Luc FACHE précise sa question en évoquant le cas où le compteur serait obsolète s'il n'y a pas un risque d'installation d'un compteur intelligent qui puisse couper la fourniture.

Monsieur le Maire indique que cela n'est pas possible à distance, il faudrait des électrovannes sur le compteur.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande pourquoi cela est possible pour l'électricité.

Monsieur le Maire répond que cela est lié à la présence d'un contact qui s'ouvre et se ferme et à partir d'un automate l'ordre est donné de s'ouvrir ou de se fermer.

Monsieur Bernard DELPORTE dit que cela est comme un JP.

Monsieur le Maire indique que le SIADEBP a mis en place un système de relève à distance.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela peut se faire par satellite et que cela est prévu dans les trois ans

Monsieur David SOJKA précise qu'aujourd'hui le SIADEBP remplace, lorsque cela est prévu, les compteurs par des compteurs communiquant.

Monsieur le Maire dit qu'il doit y avoir des concentrateurs sur les châteaux d'eau.

Monsieur David SOJKA répond que non, un opérateur passe et reprend les informations à proximité.

Monsieur le Maire dit que pour reprendre les informations il faut transformer les données analogiques en données numériques. Il faut donc des concentrateurs.

Monsieur David SOJKA dit que l'opérateur l'a sur lui et il passe à proximité de chaque compteur.

Monsieur le Maire dit que oui il a l'appareil pour faire les relevés mais les relevés de compteur la transformation nécessite un concentrateur.

Monsieur David SOJKA dit qu'il est sur le compteur.

Monsieur le Maire dit que pour le compteur Linky il donnera les informations lors du prochain conseil.

Il peut faire venir quelqu'un mais lui ne prendra pas part car il est juge et partie. 70% des interventions seront supprimées.

Monsieur le Maire précise que pour le compteur GAZPAR la relève ne se faisait déjà plus en interne. Il invite les membres du Conseil Municipal à se documenter. Des arrêtés ont été pris par les communes pour refuser ces installations. Il précise que le compteur appartient à ENEDIS.

19. Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire

Décision	Objet	Titulaire	Montant
Décision 2018-0007 Du 20 février 2018	Rénovation de la salle des Mariages Choix du prestataire pour une mission d'assistance à Maître d'ouvrage	SOCIETE INSIDE 113 rue de la Délivrance BETHUNE	23 800 € HT 28 560 € TTC

Monsieur Jean-Luc FACHE demande s'il s'agit d'une mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit d'un architecte d'intérieur.

Madame Isabelle VERMUSE dit qu'il s'agit effectivement de la prestation d'un architecte d'intérieur.

Monsieur le Maire précise qu'il y a également les travaux et le mobilier.

Monsieur Jean-Luc FACHE dit que cela va mieux car 23 800 € pour la prestation d'assistance à Maitrise d'Ouvrage, à raison de 7% du montant des travaux cela faisait cher en travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la prestation totale. Elle sera finie pour le premier mariage prévu le 15 avril.

Prochaine réunion prévue le 15 mai.

Monsieur le Maire évoque le dossier de l'école maternelle pour lequel sont prévues 3 500 heures d'insertion. Une personne de Violaines assure les tâches de coffreur. Elle a tellement bien fait son travail qu'elle va être reprise par l'entreprise COEXIA. Des missions pour des jeunes seront sollicitées.

Le 12 avril se déroulera le forum de l'emploi.

Monsieur Frédéric LELONG prend la parole pour dire avant que soit clôturé la séance qu'il a pu être constaté qu'il y a des petites choses qui bougent rue du 11 novembre.

Toute l'équipe donne ses félicitations pour l'acharnement mis sur le dossier, la conviction les efforts cela à payer.

Monsieur Le Maire dit qu'il y avait aussi les équipes derrière et les violainois.

Séance levée à 20h45